

Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire

85 Bd Germaine Tillion 49100 ANGERS

02 41 20 45 16

A Angers, le 8 juin 2026

Objet : Alerte sur la situation de la Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire

La Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire alerte sur la situation critique à laquelle elle est confrontée et sur ses conséquences pour les associations, les personnes concernées et la mise en œuvre des politiques publiques dans notre région.

Cette décision place aujourd'hui notre association de 10 salariés dans une très forte vulnérabilité financière. Elle menace à très court terme la poursuite de plusieurs actions structurantes, la pérennité de nos emplois et notre capacité à assurer nos missions d'appui, d'animation et de représentation au service des acteurs de la solidarité.

Une fragilisation progressive de notre modèle économique

Depuis plusieurs années, les financements des missions de tête de réseau diminuent ou stagnent alors même que les besoins d'accompagnement des acteurs de terrain se renforcent.

La situation de la FAS Pays de la Loire s'est aggravée avec le **retrait brutal du soutien financier de la Région Pays de la Loire** en 2024. Elle a également dû faire face, comme l'ensemble du secteur associatif, à une hausse continue de ses charges salariales et de fonctionnement sans revalorisation suffisante des financements.

L'accumulation de ces facteurs a progressivement installé un déficit structurel qui fragilise aujourd'hui notre capacité d'action.

Un point de bascule avec le gel des financements de l'État

Depuis le début de l'année, malgré les retards liés à l'adoption du budget, la Fédération a poursuivi ses missions en mobilisant ses fonds propres, conformément aux engagements pris avec la DREETS Pays de la Loire et ses autres partenaires.

Nous avons pourtant été informés, ce mardi 2 juin 2026, du **gel de plusieurs subventions de l'État portées par la DIHAL et la DIPLP sur les crédits 2026**, qui concernent plusieurs projets essentiels au soutien des structures de solidarité et des personnes en situation de précarité qu'elles accompagnent. Ces financements soutiennent **des actions liées à des priorités nationales majeures que la Fédération accompagne depuis plus de vingt ans** aux côtés de l'État et des acteurs locaux : le Logement d'abord et le passage de la rue au logement, la participation des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion, ainsi que l'accès à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté des personnes les plus précaires.

Au-delà des actions directement concernées, cette décision fait peser un risque majeur sur l'équilibre économique de la Fédération elle-même. Les financements aujourd'hui gelés représentent un montant équivalent à près de 47 % des réserves associatives constituées au fil des années pour sécuriser notre activité. Dans un contexte déjà marqué par plusieurs années de fragilisation financière, **une telle ponction menace à très court terme la pérennité de nos emplois et notre capacité à assurer nos missions** d'animation, d'appui et de représentation au service des acteurs de la solidarité.

Des conséquences immédiates sur les actions menées en région et les emplois

Les travaux des réseaux associatifs comme la Fédération constituent un **maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques publiques**. Ils créent les conditions de la coopération entre associations, collectivités, services de l'État et personnes concernées.

Derrière ces financements se trouvent des espaces de coopération, des temps d'échange de pratiques, des démarches d'amélioration continue, des projets d'accompagnement ainsi que des actions de formation destinées aux bénévoles, aux professionnel·les et aux personnes concernées. Ces actions contribuent à l'amélioration des parcours des personnes sans domicile, à la prise en compte des enjeux de santé dans l'accompagnement social, à l'accès à l'emploi durable des salariés en insertion, au développement d'actions culturelles pour les familles en situation de précarité et à la participation directe des personnes concernées à travers le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées.

Le gel des crédits produit aujourd'hui les mêmes effets qu'une suppression. Après plusieurs mois de mobilisation sur fonds propres, **nous sommes contraints de suspendre des actions** pourtant attendues par les acteurs de terrain et les personnes concernées. Cette situation **menace aussi directement les emplois** qui les portent **et la capacité même de la Fédération à remplir ses missions** auprès des associations et des territoires.

Les actions et espaces de travail concernés par ces suspensions feront l'objet d'une communication publique afin de rendre visibles les conséquences concrètes de ces décisions sur les territoires.

Un secteur associatif déjà sous forte tension

Cette situation intervient au moment même où **les associations adhérentes de notre réseau sont confrontées à des difficultés croissantes. Partout, elles doivent répondre à des besoins sociaux en augmentation avec des moyens contraints.** Elles font face aux mêmes enjeux de hausse des charges, d'insuffisante compensation des revalorisations salariales et d'incertitudes sur leurs financements.

Les inquiétudes sont particulièrement fortes dans plusieurs secteurs essentiels de la lutte contre les exclusions. L'hébergement, l'accès au logement, les dispositifs d'intermédiation locative, l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement des personnes les plus précaires sont aujourd'hui confrontés à des restrictions budgétaires ou à des incertitudes importantes quant à leur avenir.

Dans ce contexte, **fragiliser les fonctions de coopération, de représentation et d'appui assurées par une tête de réseau revient à affaiblir encore davantage un secteur déjà fortement fragilisé.**

La solidarité ne se décrète pas, elle a besoin de moyens

La situation actuelle crée un paradoxe préoccupant. Alors que les politiques publiques affichent des ambitions fortes en matière d'accès au logement, de participation citoyenne, de lutte contre les exclusions et d'accès aux droits culturels, les moyens permettant de les mettre en œuvre sur les territoires sont aujourd'hui remis en question. Au-delà de la situation de la Fédération des acteurs de la solidarité, c'est la capacité collective des acteurs publics et associatifs à agir de manière coordonnée pour lutter contre les exclusions qui est en jeu.

La Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire appelle l'État à remettre de la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés pour les atteindre. **Les associations de solidarité ne peuvent être sommées de répondre à des besoins sociaux toujours plus importants tout en absorbant seules les conséquences des désengagements successifs et des financements gelés.**

Solidairement,

Jean-Claude LAURENT, Président



L. LAURENT J.C.